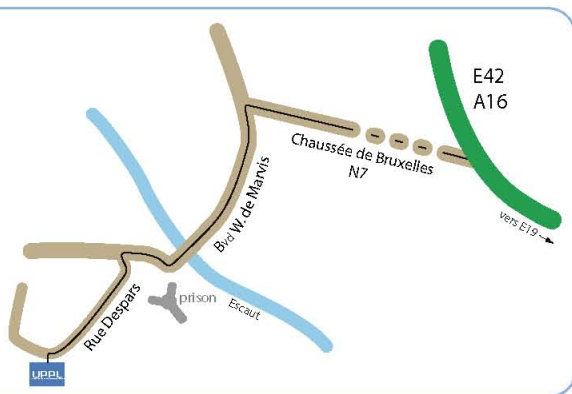


## PLAN D'ACCÈS

### En voiture:

Sur les boulevards, prendre à gauche en arrivant de Bruxelles ou de l'autoroute de Wallonie. Juste après l'Escaut, au grand carrefour de « La Dorcas », se diriger vers la prison. Contourner le parking par l'arrière et remonter à gauche la rue Despars jusqu'à l'hôpital Les Marronniers.



### En train:

L'UPPL se trouve à 15 min de la gare SNCB de Tournai et est accessible à pied ou en bus.

### En bus:

De la gare de Tournai, il y a les lignes de bus:  
Péruwelz - Wiers - Mortagne - Vaulx - Tournai  
Tournai - Gaurain - Péruwelz - Bonsecours  
Tournai - Chercq - Antoing - Hollain - Lesdain  
Tournai - Chercq - Vaulx

## UPPL

UNITÉ DE PSYCHOPATHOLOGIE LÉGALE

### ■ UN OBJECTIF

Améliorer la prise en charge et le traitement des délinquants sexuels

### ■ QUATRE SERVICES

- Centre d'Appui
- Service d'Expertises spécialisées
- Service équipe de santé spécialisée
- Triangle

### ■ CONTACT

Unité de Psychopathologie Légale (asbl)  
Centre d'appui

Rue Despars, 92

7500 Tournai

Tél: +32 (0)69 888 333

Fax: +32 (0)69 888 334

E-mail: [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be)

[www.uppl.be](http://www.uppl.be)



## CENTRE D'APPUI

Service de soutien aux professionnels en charge d'auteurs d'infractions à caractère sexuel



## UNITÉ DE PSYCHOPATHOLOGIE LÉGALE

L'UPPL a été désigné comme Centre d'Appui wallon par le Ministre fédéral de la Justice et le Ministre régional wallon chargé de la santé.

Le Centre d'Appui UPPL a pour mission de soutenir les thérapeutes et le système de soins dans le traitement des délinquants, particulièrement des délinquants sexuels, en application des Accords de Coopération « Justice-Santé » de 1988 concernant la guidance et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel



### ■ LES CONSULTANCES

Le Centre d'Appui UPPL répond à des demandes de consultations:

- Qui consistent en un deuxième avis, un complément d'analyse d'informations dans des dossiers individuels à la demande de professionnels (des services psychosociaux des prisons, des équipes de santé spécialisée et des défenses sociales). L'auteur d'infractions à caractère sexuel reste dans ce cas le client du demandeur. La demande doit être accompagnée des examens et des rapports déjà réalisés.
- Les demandes doivent être adressées à Marie Dejonghe.

### ■ LES FORMATIONS

Le Centre d'Appui UPPL organise des formations qualifiantes:

- **Modules de base** sont des sensibilisations et des introductions aux problématiques de la délinquance sexuelle.
- **Modules de perfectionnement** sur des thématiques spécifiques.
- **Supervisions et études de cas** sont organisées sur les trois sites (Liège, Tournai et Namur) et sont accessibles gratuitement aux cliniciens des Equipes de Santé Spécialisées et aux thérapeutes délégués. Elles sont animées par des cliniciens seniors de l'association, psychiatres et psychologues.

Ces formations sont ouvertes à tous les professionnels (belges et étrangers) qui ont en charge les auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Les acteurs des Accords de Coopération peuvent accéder gratuitement aux modules de base et, à titre préférentiel, aux modules de perfectionnement.

Les demandes sont à adresser à Marie-Hélène Plaëte.

Le calendrier de nos modules de formation est accessible sur notre site [www.uppl.be](http://www.uppl.be).

### ■ LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Notre bibliothèque contient une documentation spécialisée, référencée par thématique et par auteurs. Elle peut être consultée à l'UPPL et ce service est gratuit pour les professionnels des Accords de Coopération.

Les articles peuvent être commandés à l'UPPL (frais d'envoi 5 cents par page) en contactant Nathalie Vandebogaerde

### ■ L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE

Celle-ci est organisée en collaboration avec des centres de recherche et des universités

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Laurence Willocq.

### ■ LE SOUTIEN LOGISTIQUE

Cette activité est destinée à répondre aux demandes d'informations des autorités, des cliniciens, des professionnels du terrain. Nous pouvons également vous former à l'utilisation d'outils spécifiques d'évaluation.

Vos demandes peuvent être adressées à Marie Dejonghe.

### ■ L'INFORMATION

Le Centre d'Appui UPPL diffuse de l'information via son site, la newsletter trimestrielle,...

Elle reste à disposition des médias et des professionnels.

Les demandes peuvent être adressées à Nathalie Vandebogaerde.